

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE DU GRAND-CHÊNE
TENUE LE 21 mars 2018 À 19h00
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Catherine Moreau, présidente

Mme Geneviève Veerasarn, parent

M. Kevin Péloquin, parent

Mme Nathalie Langlois, éducatrice service de garde

Mme Pascale Larochelle, enseignante

M. Alexander Skinner, psychologue

Mme Catherine Camerlain, enseignante

Était absent :

M. Luc Belley, parent et représentante au comité de parent

PARTICIPAIT ÉGALEMENT :

M. Normandeau, directeur

Geneviève Langlois, secrétaire

1. Ouverture de la séance à 19h00

1.1 Accueil des participants

Madame Moreau accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 19h.

CE-17-18-31

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Langlois et secondé par madame Geneviève Veerasarn,

Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant : 3.7 Consultation 3 règlements CSP.

Adopté à l'unanimité

CE-17-18-32

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 31 janvier 2018.

Il est proposé par monsieur Kevin Péloquin et secondé par monsieur Alexander Skinner,

Que le procès-verbal du 31 janvier 2018 soit adopté tel que proposé.

Adopté à l'unanimité

2.0 Parole au public

Aucune personne n'assiste à la rencontre.

3. Points de décisions

CE-17-18-33

3.1 Financement projet cour d'école, portion SDG

M. Normandeau nous informe que les demandes de subvention ont été faites auprès du Ministère de l'éducation, de la Ville de Sainte-Julie et autres mais qu'il reste une partie école à combler.

Il est proposé par monsieur Kevin Péloquin et secondé par Alexander Skinner

Que l'on utilise les surplus du service de garde et du service des dîneurs pendant 2 ans pour financer la portion école du projet de cour d'école.

Adopté à l'unanimité

CE-17-18-34

3.2 Grille-matières

Il est proposé par Catherine Camerlain et secondé par Kevin Péloquin

Que la grille-matières reste la même pour le 1^{er} et 2^e cycle, mais que l'on ajoute une heure en maths et que l'on retranche une heure en arts plastiques au 3^e cycle.

Adopté à l'unanimité

À partir de l'an prochain, un cours d'initiation à la sexualité d'environ 10 heures/année sera offert à tous les élèves de la maternelle à la sixième année. Cet enseignement sera donné par l'enseignant titulaire.

CE-17-18-35

3.3 Formation aux parents du secteur

Avec la subvention du Ministère pour la formation aux parents, deux conférences ont déjà été offertes. Mais il reste de l'argent qui n'a pas été dépensé.

Il est proposé par Catherine Camerlain et secondé par Nathalie Langlois,

Que les montants restants soient alloués à la communication parent/école par le biais de la technicienne en éducation spécialisée de l'école.

Adopté à l'unanimité

CE-17-18-36

3.4 Principes d'encadrement des frais aux parents.

Il est proposé par Pascale Larochelle et secondé par Kevin Péloquin,

Que l'on reprenne les mêmes principes d'encadrement des frais aux parents que l'an passé (voir document en annexe).

Adopté à l'unanimité

CE-17-18-37

3.5 Traiteur Service de garde

Il est proposé par Catherine Camerlain et secondé par Geneviève Veerasarn,

Que l'on reprenne le même service de traiteur soit Le traiteur scolaire pour la prochaine année scolaire et que l'on accepte l'augmentation proposée : 5 sous pour les petites et grandes portions.

Adopté à l'unanimité

CE-17-18-38

3.6 Acte d'établissement

Il est proposé par Kevin Péloquin et secondé par Pascale Larochelle,

Que l'on adopte le nouvel acte d'établissement avec les changements apportés par la Commission scolaire, dont l'ajout du mot « Terrain » pour voir « Locaux et terrains de l'école ».

Adopté à l'unanimité

CE-17-18-39

3.7 Consultation 3 règlements CSP.

Il est proposé par Geneviève Veerasarn et secondé par Alexander Skinner,

Que l'on adopte les 3 documents en consultation de la Commission scolaire avec les changements proposés.

Adopté à l'unanimité

4. Points d'Informations

4.1 Retards

Nous remarquons que depuis l'instauration du système de conséquences en lien avec le code de vie, les retards des élèves ont beaucoup diminués.

4.2 Agenda et photo scolaire 2018-2019

Le choix de l'agenda pour l'année prochaine revient à l'école.

Et les parents ont laissé également à l'école, le soin de choisir le photographe scolaire.

4.3 Code de vie

Des membres de l'équipe école retravailleront le code de vie d'ici la fin de l'année. Ce dernier sera présenté aux membres du C.É. lorsqu'il sera terminé.

5. Parole aux divers représentants :

5.1 Comité de parents

Mme Moreau et M. Normandeau iront à une réunion le 4 avril prochain qui portera sur le nouveau plan de réussite et projet éducatif.

5.2 Personnel enseignant

M. Normandeau nous informe qu'il n'est présentement plus permis de charger des activités et sorties éducatives ainsi que plusieurs items dans la liste des effets scolaires que l'on demandait auparavant aux parents à cause du recours collectif en cours.

5.3 Personnel professionnel

M. Skinner, psychologue de l'école nous informe que le classement des élèves EHDA est maintenant terminé.

5.4 Service de garde

Il n'y a rien de particulier à mentionner pour le service de garde.

5.5 O.P.P. (organisme de participation des parents)

L'activité Yoga parent-enfant a très bien fonctionné. Nous avons amassé environ 400\$. Les membres de l'OPP préparent le marché de Pâques, la course des sentiers avec une nouvelle course « Color run » et le souper BBQ.

6. Autres sujets

Aucun autre sujet

CE-17-18-40

7. Levée de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Catherine Camerlain et secondé par Kevin Péloquin, que la séance soit levée à 8h30.

Adopté à l'unanimité.

Mme Catherine Moreau
Présidente du Conseil d'établissement

Martin Normandeau
directeur



PRINCIPES D'ENCADREMENT RELATIFS AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARENTS Pour l'année 2018-2019

L'article 77.1 de la LIP prévoit que : « *Le conseil d'établissement établit, sur la base de la proposition du directeur de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents mentionnés au deuxième alinéa de l'article 7. Les principes ainsi établis sont pris en compte dans le cadre de l'approbation du choix des manuels scolaires et du matériel didactique, visée au paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 96.15.* »

Les principes d'encadrement établis par le conseil d'établissement sont revus annuellement et devraient être annexés aux résolutions adoptées portant sur les contributions financières demandées.

Les principes tiennent compte de la *Politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers* de la Commission scolaire des Patriotes.

Principes généraux

Équité : des coûts raisonnables pour des biens et des services comparables

- Tenter de viser le plus bas coût possible pour toute décision relative aux frais à payer par les parents.

Transparence : une information claire, complète et appropriée aux parents et aux usagers

- Les parents sont informés de l'ensemble des contributions financières liées aux biens scolaires qui seront demandés.

Accessibilité :

- L'accès aux services éducatifs gratuits ne peut être limité par le non-paiement de sommes exigées ou par la capacité de payer des parents.
- La direction de l'établissement doit favoriser des modalités de paiement qui peuvent, entre autres, s'échelonner sur plus d'un versement.

Principes pour les frais reliés au matériel didactique

- Pour chaque élève, la somme maximale à déboursier par un parent ne devrait excéder 90 \$.
- La variation des prix d'une année à l'autre doit être justifiée.
- Sans fixer de taux précis, il faut s'assurer que le taux d'utilisation des cahiers d'exercice soit élevé, en excluant les activités d'enrichissement qu'ils pourraient contenir.

Principes pour les frais reliés aux activités éducatives complémentaires

- Avant la fin du mois d'octobre, une liste des activités complémentaires est acheminée aux parents de chaque élève pour connaître leur intention d'inscrire ou non leur enfant à une ou toutes ces activités. Le coût indiqué des activités est approximatif et calculé sur un taux de participation de 100%.
- Un taux de participation de 80 % est nécessaire pour qu'une activité ait lieu. Si ce pourcentage n'est pas atteint, la sortie n'aura pas lieu.
- Le coût réel est ajusté selon le nombre de participants et les autres coûts reliés à cette activité tels le transport.

Principes pour les frais liés aux fournitures scolaires

- Il faut favoriser une certaine continuité dans les demandes des diverses classes afin de permettre la réutilisation du matériel d'année en année.
- Les fournitures scolaires en bon état peuvent être réutilisées d'année en année. Une note à cet effet doit se retrouver sur la liste des fournitures demandées.

Document approuvé par le Conseil d'établissement lors de la séance du 21 mars 2018, portant le numéro CÉ 17-18-36.